

« Ces confessions, quand on les lit et qu'on les entend, remuent le cœur »

« Les confessions de mes fautes passées, que tu as remises et couvertes pour me rendre heureux en toi, en transformant mon âme par la foi et par ton sacrement, ces confessions, quand on les lit et qu'on les entend, remuent le cœur : elles l'empêchent de s'endormir dans le désespoir et de dire "je ne puis"; elles le tiennent au contraire éveillé dans l'amour de ta miséricorde et la douceur de ta grâce, car cette grâce fait la force de tout être faible qui par elle prend conscience de sa faiblesse. Les bons prennent plaisir à entendre parler des fautes commises dans le passé par ceux qui en sont désormais libérés ; s'ils y prennent plaisir, ce n'est pas parce que ce sont des fautes, mais parce qu'elles furent et ne sont plus.

Quel fruit donc, mon Seigneur à qui chaque jour se confesse ma conscience, plus assurée dans l'espoir de ta miséricorde que dans son innocence, quel fruit attendre, je te prie, si je confesse aussi aux hommes devant toi par cet écrit encore, ce que je suis, non plus ce que je fus ? De fait, le fruit de ma confession du passé, je l'ai vu et je l'ai mentionné. Mais ce que je suis encore, à l'instant que voici, au moment précis de mes confessions, bien des gens aussi désirent le connaître [...].

Mais quel fruit cherchent-ils en voulant cela ? Désirent-ils unir leurs actions de grâces aux miennes, quand ils apprendront combien je m'approche de toi par ta grâce, et prier pour moi quand ils apprendront combien je suis freiné par mon propre poids ? Je me révélerai à des gens comme ceux-là. Oui, ce n'est pas un maigre fruit, Seigneur mon Dieu, qu'ils soient nombreux à te rendre grâce pour nous, et nombreux à te prier pour nous. Que l'âme fraternelle aime en moi ce que tu apprends à aimer, et qu'elle déplore en moi ce que tu apprends à déplorer [...]. Je me révélerai à des gens comme ceux-là. Qu'ils respirent à la vue de mon bien, qu'ils soupirent à la vue de mon mal »

(*Saint Augustin, Confessions X,3,4 - 4,5, Bibliothèque Augustinienne 14, p. 147-149*).